Seine Normandie
AGGLOMÉRATION

DÉVELOPPEMENT DURABLE

PARTENAIRE DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE OU UNE INDUSTRIE, ET VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

En lien avec la Stratégie Nationale Bas Carbone et son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Seine Normandie Agglomération accompagne au quotidien les entreprises et industries du territoire qui souhaitent s'engager dans la transition écologique.

Ce guide vous aide à identifier les accompagnements et financements qui existent aujourd'hui pour vous aider à engager votre transition.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES DISPOSITIFS NATIONAUX

LE PLAN DE RELANCE

Mis en place pour lutter contre les effets de la crise générée par le COVID-19, le plan de relance propose encore aujourd'hui de nombreuses opportunités d'appuis financiers pour les entreprises et les industries. On peut ainsi citer :

PRÊTS PARTICIPATIFS RELANCE

Cette mesure vise à apporter aux PME et aux ETI de nouveaux financements de long terme, d'une maturité de 8 ans, s'insérant entre les fonds propres et la dette classique. Distribué par les établissements de crédit, le PPR permet de financer, dans la durée, des **opérations d'investissement** (qu'il s'agisse de renforcement et de modernisation de l'outil de production ou d'investissement en R&D) ainsi que **des projets de développement** (transition numérique ou énergétique, développement commercial en France ou à l'international, opportunités de croissance externe).

RENSEIGNEMENTS :
➡ economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/dispositifs-prets-participatifs-obligations-etat

LE SURAMORTISSEMENT POUR LES POIDS LOURDS PEU POLLUANTS

Ce dispositif est mobilisable jusqu'au 31 décembre 2030 et concerne l'acquisition de véhicules dont le poids total autorisé en charge est supérieur ou égal à 2,6 tonnes qui utilisent exclusivement comme énergie : le gaz naturel pour les véhicules (GNV), gaz naturel liquéfié (GNL), biométhane carburant (bioGNV et bioGNL), le bicarburant « dual fuel type 1A », le carburant ED95 composé d'un minimum de 90 % d'alcool éthylique d'origine agricole, l'énergie électrique, l'hydrogène, le carburant B100 composé à 100 % d'esters méthyliques d'acides gras, lorsque la motorisation du véhicule est conçue en vue d'un usage exclusif et irréversible de ce carburant.

RENSEIGNEMENTS :
➡ aides-entreprises.fr/aide/8364?id_ter=10581

LE SURAMORTISSEMENT POUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES ÉQUIPEMENTS DE RÉFRIGÉRATION ET TRAITEMENT DE L'AIR À MOINDRE IMPACT SUR LE CLIMAT

Ce dispositif est valable pour les biens acquis entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2022.
Il concerne les biens d'équipement de réfrigération ou de traitement de l'air utilisant des fluides réfrigérants autres que ceux mentionnés au Règlement UE 517/2017 du 16 avril 2014 (biens autres que ceux utilisant des hydrofluorocarbones).

RENSEIGNEMENTS :
➡ aides-entreprises.fr/aide/8870?id_ter=10581

RETROUVER TOUS LES PROGRAMMES DU PLAN DE RELANCE SUR :
➡ economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises

VOUS POUVEZ CONSULTER LE TABLEAU DE BORD DU PLAN DE RELANCE SUR :
➡ economie.gouv.fr/plan-de-relance/tableau-de-bord

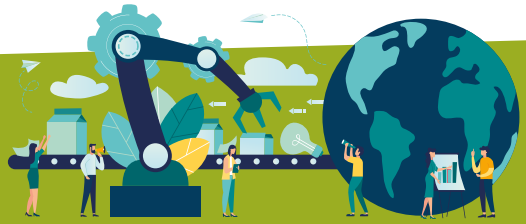

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois.

RENSEIGNEMENTS :

➡ gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir

« France 2030 » répond aux grands défis de notre temps, en particulier la transition écologique, à travers un plan d'investissement massif pour faire émerger les futurs champions technologiques de demain et accompagner les transitions de **nos secteurs d'excellence : énergie, automobile, aéronautique ou encore espace**.

RENSEIGNEMENTS :

➡ economie.gouv.fr/france-2030

➡ gouvernement.fr/france-2030-un-plan-d-investissement-pour-batir-la-france-de-demain

LES APPELS À PROJETS OUVERTS

La France poursuit son objectif de décarbonation de l'industrie. Son souhait est de développer le secteur industriel d'un point de vue écologique, technologique et économique. Son ambition est de réduire les émissions tout en permettant aux industries de mieux stocker l'énergie tout en favorisant l'émergence d'énergies renouvelables.

RENSEIGNEMENTS :

➡ entreprises.gouv.fr/fr/strategies-d-acceleration/strategie-nationale-pour-developpement-de-l-hydrogene-decarbone-france

LES APPUIS POUR LES CHANGEMENTS DE VÉHICULES

La prime à la conversion aide tous les Français à acheter un véhicule neuf ou d'occasion en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule. Cette prime est cumulable avec le bonus écologique, destiné à l'achat d'un véhicule (voiture ou camionnette) électrique neuf.

RENSEIGNEMENTS :

➡ jechangemavoiture.gouv.fr

➡ primealaconversion.gouv.fr

➡ je-roule-en-electrique.fr

➡ carlabelling.ademe.fr

Certains appuis nationaux sont directement repris par d'autres structures telles que la Région Normandie ou l'agence de la transition écologique (ADEME) ou l'ASP.

LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Ce système, financé par les principaux fournisseurs d'énergie (Total, EDF...) appelés des « obligés », permet aux consommateurs d'énergie, comme les entreprises et les industries, de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Plus de 200 opérations sont aujourd'hui éligibles aux CEE : isolation d'un bâtiment, mise en place d'éclairages LED, installation d'une chaudière à haute performance, mise en œuvre d'un système de récupération de chaleur, pour les flottes : gestion des pneumatiques, des lubrifiants, achat de véhicules moins polluants...

SNA met à votre disposition une plateforme numérique pour vous accompagner dans la réalisation de vos demandes et la valorisation de vos CEE.

RENSEIGNEMENTS :

➡ ecoenergie-sna27.fr

LISTE COMPLÈTE DES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES :

➡ ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie

Les certificats d'économie d'énergie permettent également de financer des programmes de sensibilisation, d'installation, d'acquisition et de développement de matériels en lien avec une diminution des consommations d'énergie.

VOUS POUVEZ RETROUVER LA LISTE COMPLÈTE SUR :

➡ ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement

LES AIDES DE L'AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (ADEME)

L'ADEME propose un nombre important de dispositifs financiers et techniques pour accompagner les entreprises et industries dans leurs démarches de transition écologique, ces dispositifs peuvent également être issus du plan de relance. A travers des appels à projets et des dispositifs permanents, l'ADEME propose des aides pour former ses salariés, établir des diagnostics, financer des actions concrètes d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable, l'écoconception et l'économie circulaire.

RENSEIGNEMENTS :

➡ agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres

L'ADEME a également lancé le dispositif TREMPLIN qui permet à toutes les TPE et PME de déposer un seul dossier de demande d'aide pour financer plusieurs projets tels que :

- Des équipements de réduction et de gestion des déchets.
- L'accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments.
- Des études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises.
- L'accompagnement à l'écoconception et aux labélisations.

27 actions sont éligibles dans le cadre de ce dispositif. Celui-ci permet d'obtenir une avance forfaitaire de 30% dès la signature de la convention avec l'ADEME. Seuls les projets donnant lieu à une subvention comprise entre **5 000 € et 200 000 €** sont éligibles.

RENSEIGNEMENTS :

➡ agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/tremplin-transition-ecologique-pme

AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENTS

Un guichet de subvention pour une liste pré-déterminée d'équipements de moins de 3 millions d'euros améliorant l'efficacité énergétique.

Des aides à la mobilité durable peuvent également être obtenues pour l'achat ou la conversion de véhicule peu polluant, pour la conversion ou l'achat de vélos électriques et pour soutenir les investissements relatifs à l'installation de recharge rapide pour véhicules électriques.

RENSEIGNEMENTS :

➡ asp-public.fr/aides

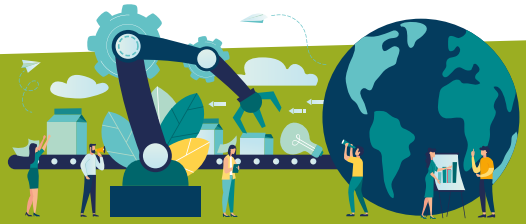

LES PRÊTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRÊT ÉCO-ÉNERGIE (PEE) (BPI FRANCE)

Les PEE s'adressent aux micro-entreprises (TPE ou PME) de plus de trois ans, financièrement saines, qui souhaitent améliorer leur efficacité énergétique. Le montant du prêt est compris entre **10 000 et 500 000 €**, avec un taux préférentiel bonifié par l'Etat, sur une durée de 3 à 7 ans avec jusqu'à 2 ans de différé en capital.

RENSEIGNEMENTS :

➡ bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pret-economies-denergie-pee

PRÊT VERT (BPI FRANCE)

Le prêt vert s'adresse aux petites et moyennes entreprises de plus de 3 ans, financièrement saines qui souhaitent optimiser ou améliorer les performances, favoriser la mobilité « zéro carbone », innover sur le marché des produits et des services en liens avec la transition écologique. Le montant du prêt est compris entre **50 000€ et 5 000 000€**.

Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi propres de votre entreprise, sur une durée de 3 à 10 ans, avec jusqu'à 2 ans de différé d'amortissement. Une retenue de garantie de 5% du montant du prêt est prélevée lors du décaissement.

RENSEIGNEMENTS :

➡ bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pret-vert

LE TIERS INVESTISSEMENT

Encore peu développée, cette solution permet, dans le cadre d'un projet de production d'électricité photovoltaïque, de faire porter l'investissement par un tiers investisseur. Si vous disposez de toitures ou de parkings pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques, n'hésitez pas à contacter les installateurs solaires agréés qui pourront vous proposer cette solution de financement.

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Le financement participatif, ou crowdfunding, est un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels, afin de financer un projet via une plateforme en ligne. Celle-ci vous permettra de créer une campagne de collecte dédiée à une durée limitée.

Vous pouvez ainsi financer vos projets de développement durable en Normandie par le biais des plateformes participatives telles que KIWAI **(kiwai-normandie.fr)** pour compléter vos financements.

D'AUTRES AIDES DISPONIBLES :

➡ aides-entreprises.fr

➡ les-aides.fr

RÉGION NORMANDIE

LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX

LES AIDES DE LA RÉGION NORMANDIE

La Région Normandie propose aux entreprises normandes de bénéficier d'aides (programme IDEE ACTION) pour leurs projets :

• De mobilité propre avec le programme IDEE ACTION « Mobilité durable » qui vise à aider différentes structures et collectivités qui souhaitent optimiser ou renouveler leur flotte par l'acquisition de véhicules propres. Il accompagne :

- l'acquisition ou location longue durée de véhicules à motorisation hydrogène.
- l'acquisition ou location longue durée de véhicules à motorisation gaz naturel pour véhicules GNV/BioGNV.
- l'acquisition d'infrastructures de recharge pour véhicules à motorisation 100% électrique, gaz naturel pour véhicules, ou hydrogène. Les projets mixtes (multi-énergies) seront privilégiés.
- le développement de l'usage du vélo.

• De production d'énergie renouvelable (pour les entreprises ne pouvant bénéficier des aides de l'ADN) : cette aide est ouverte aux TPE, PME, ETI et grands groupes pour des projets de production d'énergie renouvelable (bois-énergie, solaire, géothermie...). Les modalités dépendent de l'énergie renouvelable envisagée.
De nombreuses autres aides sont disponibles auprès de la région.

RENSEIGNEMENTS :
➡ normandie.fr/aides-regionales

LES AIDES DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT NORMANDIE (ADN)

L'ADN propose plusieurs dispositifs d'accompagnement en stratégie, en innovation, en investissement... Notamment, le dispositif « Impulsion Environnement » propose le financement du surinvestissement de 50 000 € minimum (correspondant au surcoût vis-à-vis de la solution de référence non performante), pour des projet visant l'efficience et l'excellence environnementale de l'entreprise (hors obligations réglementaires). Les projets éligibles concernent la maîtrise des impacts environnementaux, la production d'énergie renouvelable et les démarches d'écoconception. Il prend la forme de prêts à taux zéro entre 10 et 50 % du montant selon la typologie de l'investissement et des subvention de 0 à 10 % en fonction du risque projet.

RENSEIGNEMENTS :
➡ adnormandie.fr

LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN)

L'AESN a notamment pour mission de contribuer à la protection de la ressource en eau. Elle finance dans ce cadre des actions mises en œuvre par les entreprises pour réduire la consommation d'eau mais aussi pour améliorer le traitement de l'eau.

RENSEIGNEMENTS :
➡ eau-seine-normandie.fr/aides_entreprises

LES DISPOSITIFS LOCAUX

LES AIDES DE SEINE NORMANDIE AGGLOMÉRATION

En complément de son accompagnement d'animation et d'ingénierie auprès des entreprises et industries, SNA propose au quotidien des aides pour vous aider dans votre transition écologique, notamment en matière de biodiversité et de mobilité :

- **Dispositif Patrimoine naturel** : ce dispositif vise notamment à aider les projets de végétalisation sur le territoire. Dans ce cadre, les entreprises et industries peuvent bénéficier d'une aide pour planter des vergers et des vignes, ainsi que d'un forfait pour l'installation d'une ruche et d'un hôtel à insectes.

- **Dispositif jachères fleuries** : les entreprises et industries qui disposent d'un foncier important, et qui souhaitent préserver la biodiversité, peuvent gratuitement bénéficier de graines de jachères fleuries. Un courrier est envoyé chaque année au printemps pour vous informer de l'ouverture du dispositif.

- **Dispositif véhicules propres** : en lien avec le déploiement de bornes de recharge sur le territoire, SNA propose aux entreprises des aides pour l'achat ou la location de véhicules propres (électrique, gaz et hydrogène).

RENSEIGNEMENTS :

➡ sna27.fr/developpement-durable/actions-transition-economie-denergies

LES DISPOSITIFS EUROPÉENS

De nombreuses aides européennes sont déclinées dans des appels à projets via les aides nationales ou régionales et ne sont pas rappelées ici.

• Investir en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le bâti et les transports urbains innovants - ELENA

Le mécanisme ELENA fournit une assistance technique pour les investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le bâti et les transports urbains innovants.

Les activités qui peuvent faire l'objet de subventions ELENA sont les suivantes :

- Etudes techniques, audits énergétiques
- Business plans et conseils financiers
- Conseils juridiques
- Préparation de procédures d'appels d'offres
- Regroupement de projets
- Gestion de projets

RENSEIGNEMENTS :

➡ aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b772-investir-en-faveur-de-lefficacite-energetique/

• Le programme LIFE : ce programme est l'instrument financier de la Commission européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant sur la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique.

RENSEIGNEMENTS :

➡ ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life

DÉFINIR SA STRATÉGIE & IDENTIFIER DES PARTENAIRES ET BÉNÉFICIER DE RETOURS D'EXPÉRIENCE

LE GROUPE ACTIONS TRANSITION (GIRV/ITII/SNA)

Avec un secteur industriel qui représente 36% de la consommation énergétique sur le territoire de SNA (chiffre issu du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial), un groupe d'entreprises, baptisé « Actions Transition », s'est naturellement constitué pour qu'une dynamique locale se mette en place en matière de réduction de la consommation d'énergie et, plus globalement, de transition écologique. Toutes les semaines, ces entreprises, au nombre de 16 aujourd'hui (SKF, Groupe BEL, ACO, EDF...), se réunissent pour partager les expériences et identifier des actions concrètes à mettre place, sur le plan de l'énergie mais aussi en faveur de la biodiversité, de la préservation des ressources et au profit du bien-être des salariés.

Plusieurs actions concrètes sont en train de voir le jour dans le cadre de ce groupe : un groupement de commandes pour l'installation d'éclairage LED, la réalisation groupée de bilans carbone, le déploiement de la démarche Global Compact...

Les objectifs du groupe Actions Transition sont simples : mobiliser un maximum d'entreprises locales et les inciter à mettre en place des actions de transition écologique pour aider le territoire à être « 100% énergies renouvelables en 2040 » !

Ce groupe est porté par le GIRV (Groupement des Industriels de la Région de Vernon), en lien étroit avec l'ITII Normandie (Ecole d'ingénieurs située au Plateau de l'Espace à Vernon) et SNA.

RENSEIGNEMENTS :

➡ girv.com/actions-transition.html

➡ sna27.fr/developpement-durable/actions-transition-economie-denergies

ACCOMPAGNEMENT SNA

SNA propose un accompagnement technique pour les porteurs de projets dans la recherche de financement et l'aide au montage de dossier.

SNA propose des ateliers de sensibilisation au changement climatique (la fresque du climat), à la gestion des déchets, à l'alimentation et à la gestion de l'eau.

RENSEIGNEMENTS :

- Pour les accompagnements et les ateliers vers la transition écologique :
  ➡ elefebvre@sna27.fr
- Pour les accompagnements en recherche de foncier, de financement et d'aide au montage de dossier :
  ➡ deveco@sna27.fr

LA VISITE ÉNERGIE (CCI PORTES DE NORMANDIE)

La visite énergie consiste à passer en revue les divers postes de consommations d'énergie et pratiques de l'entreprise, à faire un audit facture et des préconisations selon trois catégories : sans coût / à faible coût / avec investissement, en un plan d'action cohérent, et à fournir un outil d'efficacité énergétique sur mesure pour sa mise en œuvre.

Elle peut donner lieu à un diagnostic spécifique sur un champ précis ou une étude approfondie de solution technique, à réaliser par un énergéticien.

Cette visite se tient sur 4 jours, et coûte **3 400 € HT**, rentabilisés par les économies d'énergie qui seront générées. Une aide auprès d'AD Normandie peut être obtenue pour la réalisation de cette visite sous condition d'éligibilité.

RENSEIGNEMENTS :

➡ portesdenormandie.cci.fr/visite-energie

LA VISITE ÉNERGIE (CMA)

La visite énergie consiste à passer en revue en présentiel ou à distance les divers postes de consommations d'énergie et les pratiques qui visent à donner à l'entreprise une démarche écologique.

RENSEIGNEMENTS :

➡ cma-normandie.fr

➡ Contact : myahiani@cma-normandie.fr

LA FORMATION PROREFEI : FORMER VOS RÉFÉRENTS ÉNERGIE (ATEE)

Le Programme PROREFEI vise à former les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie afin de faire émerger des projets d'optimisation énergétique concrets, réalistes et rentables, adaptés aux contraintes de chaque entreprise. Il est développé par l'Association Technique Energie Environnement (ATEE), expert reconnu depuis plus de 40 ans dans la promotion de la maîtrise énergétique et financé par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Le Programme PROREFEI s'adresse aux salariés en charge de l'efficacité énergétique ou souhaitant le devenir (responsables de production, responsables de maintenance, responsables de travaux neufs, responsables QSE, responsables HSE, chef d'entreprise, responsables achat...).

Le coût de la formation est pris en charge jusqu'à 80 % en 2022 et 60% en 2023 par le système des Certificats d'Economie d'Energie en fonction de la taille de l'entreprise.

RENSEIGNEMENTS :

➡ prorefei.org

LE COQ VERT

Convaincu que la mise en réseau et le partage d'expérience entre pairs sont indispensables à la réussite entrepreneuriale, Bpifrance et l'agence pour la transition écologique (ADEME) ont lancé la communauté du Coq Vert. Leur ambition : créer une émulation collective en faveur de la transition écologique et énergétique (TEE).

RENSEIGNEMENTS :

- bpifrance.fr/nos-actualites/250-millions-deuros-pour-accelerer-la-transition-ecologique-des-tpe-et-pme
- bpifrance.fr/nos-actualites/communaute-du-coq-vert-un-engagement-pour-le-climat

LE DISPOSITIF PRO SMEN : METTRE EN PLACE LA NORME ISO 50001 (ATEE)

PRO-SMEn encourage et soutient financièrement la mise en place de Systèmes de management de l'énergie conformes à la norme ISO 50001, dans les entreprises et les collectivités, par le versement d'une prime. La prime, plafonnée à **40 000 € HT**, est égale à 20% des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés.

RENSEIGNEMENTS :

- pro-smen.org

LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES POUR LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DANS LEURS ACTIVITÉS DE TRANSPORT ET LOGISTIQUE (PROGRAMME EVE)

Plusieurs dispositifs existent afin d'accompagner les entreprises dans la transition écologique du transport et de la logistique : FRET 21, EVCOM, Objectif CO2.

Les entreprises engagées dans ce programme doivent construire un plan d'actions à mettre en œuvre sur 3 ans pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En retour, ces entreprises bénéficient d'un accompagnement, d'une méthodologie et d'outils opérationnels pour évaluer les émissions.

RENSEIGNEMENTS :

- eve-transport-logistique.fr

LE PROGRAMME INVEEST : DEVENIR EXPERT DU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Cette formation s'adresse aux salariés d'industries en charge des finances et des recherches de financements (responsable financier, responsable achats, responsable industriel). A travers une formation et un accompagnement en situation de travail, les salariés deviennent des experts du financement de la transition écologique, et facilitent ainsi l'émergence des actions de transition de l'entreprise.

Ce programme est financé par le système des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Le coût de la formation peut ainsi être prise en charge à 100%.

RENSEIGNEMENTS :

➡ inveest.org/financement-projets-performance-energetique

L'AUTODIAGNOSTIC - « LE CLIMATOMÈTRE »

Cet outil en ligne est gratuit. Grâce à lui vous allez pouvoir auto-évaluer le niveau de maturité de votre entreprise (PME ou ETI) en matière de transition écologique et énergétique et d'économie circulaire. Vous recevrez des recommandations personnalisées et pourrez accéder à des ressources complémentaires pour poursuivre votre démarche (formation en ligne, produits spécifiques de financement).

RENSEIGNEMENTS :

➡ climatometre.bpifrance.fr

BILAN CARBONE®

Le Bilan Carbone ® est un outil à l'origine développé par l'agence de la transition écologique (ADEME) et qui est désormais géré par l'Association Bilan Carbone.
Le Bilan Carbone ® est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) visant à évaluer les émissions directes ou induites par votre activité ou votre territoire. Elle s'applique à tous types d'activités : entreprises industrielles ou tertiaires, administrations, collectivités, etc.

RENSEIGNEMENTS :

➡ associationbilancarbone.fr

➡ diagdecarbonaction.bpifrance.fr

Les associations ABC et Avenir climatique, avec le soutien de l'agence pour la transition écologique (ADEME), collaborent depuis 2017 à la création d'un MOOC sur les thèmes de l'énergie et du climat, qui se propose de **favoriser l'émergence d'une génération d'ambassadeurs du climat**.

RENSEIGNEMENTS :

➡ associationbilancarbone.fr/mooc-energie-et-climat

LA DÉMARCHE ACT (ASSESSING LOW CARBON TRANSITION)

Les méthodologies visent à galvaniser les entreprises désireuses de mettre en place le plus rapidement possible un modèle d'affaire décarboné.

La méthode ACT a pour objectif d'évaluer, par secteur, la maturité d'une entreprise vis-à-vis de la transition vers une économie bas-carbone. Dans sa version originale, qui cible les grandes entreprises, l'évaluation est dédiée en premier lieu à un usage par les entreprises, puis potentiellement aux investisseurs, analystes et pouvoirs publics. 3 entreprises du territoire, dans des domaines d'activités différents et de tailles différentes, se sont engagées dans cette démarche qui peut se décliner dans tous les secteurs : Boursin, SKF et Vazard Home.

RENSEIGNEMENTS :

➡ actinitiative.org

REFERENTIEL D'ANALYSE DE LA RESILIENCE DES ENTREPRISES AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : OCARA DE CARBONE 4 ET DE L'ADEME

Devant le manque de standards d'analyse de ces risques physiques, Carbone 4 a lancé le projet OCARA. Développé en partenariat avec l'ADEME, HDI Global France, Bureau Veritas et la CCI Grand Est, OCARA est le premier référentiel d'analyse de la résilience des entreprises à la dérive climatique.
OCARA permet de comprendre, identifier et hiérarchiser les signaux faibles ou forts du changement climatique sur la base d'une vision holistique des impacts climatiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise. Elle permet aussi de fournir des pistes d'action pour construire un plan d'adaptation afin de renforcer la résilience de l'entreprise dans son ensemble. Elle fournit des résultats opérationnels sur les risques concrets du changement climatique pour l'entreprise : les processus les plus à risques, les impacts les plus matériels, les éléments les plus résilients, les aléas les plus critiques, ainsi que des pistes d'actions.
A l'instar de la méthode Bilan Carbone ®, la méthode OCARA est vouée à être utilisée directement par les entreprises et enrichie au fil des expériences et approfondissement des connaissances. Pour aider à sa diffusion, la méthodologie et l'outil sont disponibles en téléchargement libre.

ACCÈS :

➡ carbone4.com/ocara

CLIMATE EXPERT

Le Climate Expert contient une approche en 4 étapes et des outils d'aide à l'analyse des risques et opportunités climatiques. L'objectif est d'aider les entreprises et les zones industrielles à développer des stratégies d'adaptation pertinentes. L'approche a été développée par le programme global de la GIZ « Adaptation du Secteur Privé au Changement Climatique ».

ACCÈS :

➡ climate-expert.org/fr/home

QUANTIFIER UNE ACTION DE RÉDUCTION GES

Pour la mise en place d'actions de réduction de GES, il est important de vérifier l'efficacité et la pertinence de celles-ci. L'agence pour la transition écologique met à disposition l'ensemble des Fiches Action existantes réalisées avec elle. Elles sont des exemples d'application de la méthode Quanti GES sur des actions réelles, mises en œuvre par des organisations (entreprises, collectivités, etc.).

Retrouver les fichiers Excel présentant l'ensemble de la démarche et des hypothèses réalisées, classés en fonction des secteurs auxquels se rattachent les actions.

ACCÈS :

➡ bilans-ges.ademe.fr/fr/ressource/fiche-action-list

LE DISPOSITIF « DIAGNOSTIC ÉCO-FLUX » (BPI FRANCE)

Cet accompagnement est destiné aux sites de 20 à 250 salariés, appartenant à une PME, un ETI ou un grand groupe, pour identifier les axes prioritaires d'économie, gagner en rentabilité et réduire son impact sur l'environnement, favoriser la transition énergétique et écologique, et détecter des opportunités de création d'emploi et de richesse.

Ce dispositif vous permet de bénéficier d'un service premium d'accompagnement personnalisé sur 12 mois avec un expert spécialisé et engagé dans la transition écologique et économique.

RENSEIGNEMENTS :

➡ bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Accompagnement/Conseil/Diag-Eco-Flux

LA FORMATION ECO PRO

EcoPro est une formation gratuite de sensibilisation à l'efficacité énergétique. Le programme EcoPro vise les Très Petites Entreprises (TPE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) du secteur privé, en ciblant principalement les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, les commerces de proximité, le secteur tertiaire, et le secteur process/production.

Les formations intègrent des modules propres à chaque secteur en complément du socle commun à l'ensemble des entreprises.

Cette formation est intégralement prise en charge.

RENSEIGNEMENTS :

➡ plateforme-eco-pro.fr

LE RECRUTEMENT D'UN VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ENTREPRISE POUR ACCOMPAGNER SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (BPI FRANCE)

Ce dispositif vise à favoriser l'embauche de jeunes diplômés par des PME et ETI souhaitant développer leur activité, notamment à travers des projets de transition écologique. Aide VTE Territoires d'industrie est une aide qui sera accordée à une entreprise implantée dans un Territoire d'Industrie.

L'aide VTE Vert est reservée à des missions contribuant fortement à un processus de transition écologique et énergétique au sein de l'entreprise, lui permettant de devenir plus résiliente sur le plan environnemental. Il peut s'agir d'actions de recherche, de création, d'adaptation ou de transformation de l'entreprise ou de ses produits/services.

Mobili-jeune VTE (Action logement)
Cette aide à destination des jeunes au sein d'une entreprise privée non-agricole.
La subvention permet la prise en charge d'une partie du loyer chaque mois et pendant un an. Les conditions d'éligibilité sont à retrouver sur actionlogement.fr.

Montant d'aide VTE VERT : 8000€
Montant d'aide VTE TI : 4000€
Montant d'aide Mobilité : 1200€

RENSEIGNEMENTS :

- vte-france.fr
- aidevte@bpifrance.fr

SENSIBILISATIONS ET RESSOURCES

MOOC « COMPRENDRE LA CRISE ÉCOLOGIQUE POUR RÉINVENTER L'ENTREPRISE »

Adapté à de nombreux secteurs d'activité et accessible peu importe votre niveau de connaissance, ce MOOC de 8 à 10h environ, vous permettra d'avancer pas à pas à travers un programme ludique.

ACCÈS :

➡ cddd.fr/mooc-comprendre-crise-ecologique-reinventer-entreprise-c3d-pre

TESTER VOS CONNAISSANCES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'urgence écologique, économique et sociale est une réalité qui nous concerne toutes et tous. Mais nous ne savons pas toujours comment ni par où commencer. Testez vos connaissances sur le développement durable avec les quizz actions solution ! Ce quizz co-construit par l'agence de la transition écologique (ADEME) vous permettra de vérifier vos connaissances sur le climat et de connaître les actions pour commencer.

ACCÈS :

➡ action-solution.org

CENTRE DE RESSOURCES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour apporter des réponses concrètes, cette plateforme portée par le Cerema en partenariat avec l'ONERC, l'ADEME et Météo-France propose les ressources essentielles sélectionnées pour s'engager dans l'adaptation au changement climatique.

Vous retrouverez des propositions d'outils tels que la fresque du climat, ludiCC, des ressources vidéos etc.

ACCÈS :

➡ adaptation-changement-climatique.gouv.fr/acteurs/localisation